



## PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Valence, le 30/04/2020

#### Mesures de restriction des usages de l'eau en Drôme

Conformément aux dispositions prises lors de la réunion du comité eau (commission gestion quantitative) dématérialisé du 17 avril 2020, le préfet décide de positionner l'ensemble du département, excepté le secteur Rhône, en vigilance sécheresse tant pour les eaux superficielles que souterraines.

Le déficit cumulé des précipitations des mois de février et mars ont fortement impacté l'état des cours d'eau. Les nappes souterraines présentent quant à elles d'ores et déjà des tendances à la baisse à partir de niveaux inférieurs à ceux de l'année dernière à la même période. Les températures constatées ces dernières semaines sont au-dessus des moyennes saisonnières

Il est impératif que l'ensemble des usagers de l'eau mette en œuvre, dès à présent, des pratiques économes en matière de consommation d'eau.

Cette situation de vigilance impose notamment une forte sensibilisation des particuliers sur le remplissage rapide de leur piscine. En cas d'aggravation de la situation, les mesures de restriction qui pourraient être prises ultérieurement, interdiraient en effet tout 1er remplissage.

Un prochain comité eau (commission gestion quantitative) est d'ores et déjà envisagé au cours de la seconde quinzaine de mai.

L'arrêté préfectoral portant restriction de certains usages de l'eau dans le département de la Drôme peut être consulté dans toutes les mairies du département et sur le site internet de l'état en Drôme : [www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr).

**Cabinet du Préfet  
Service Départemental de la  
Communication Interministérielle**

Tél : 06 77 18 96 78  
Mél : [pref-communication@drome.gouv.fr](mailto:pref-communication@drome.gouv.fr)  
[www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)



@Prefet26



Préfet de la Drôme

3, Boulevard Vauban  
26030 VALENCE Cedex 9